

Julie Ruiz Perez

Alors que le déficit pourrait s'établir à 5,6 % cette année, Bruno Le Maire et Thomas Cazenave épinglent les dépenses des collectivités territoriales.

Le bras de fer entre les élus locaux et le gouvernement sur les finances publiques est un grand classique de la saison budgétaire. Cette année, toutefois, celui-ci tourne à la bataille rangée. Bercy accuse les maires, présidents de département et présidents de région d'être quasiment responsables du risque de fort dérapage du déficit public cette année. Selon une récente note du Trésor, celui-ci pourrait s'établir à 5,6 % du PIB, bien loin des 5,1 % prévus.

Dans une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux prési-

l'Assemblée nationale et du Sénat, le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et le ministre démissionnaire délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave, s'inquiètent de l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités ». Ce surcroît de dépenses pourrait « dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros » par rapport à la trajectoire de déficit envoyée à Bruxelles au printemps. Pour rappel, le « besoin de financement » - c'est-à-dire les déficits agrégés de toutes les administrations publiques locales (Apul) - est pris en compte dans le calcul du déficit public.

Réaction immédiate et courroucée des collectivités territoriales. « Les ministres démissionnaires de l'Économie et du Budget se sont livrés à une mise en cause infondée des comptes des collectivités locales pour masquer la situation désastreuse des comptes de l'État qu'ils laissent derrière eux », tacle l'Association des maires de France dans un communiqué. De son côté, Villes de France, une association d'élus réputée pourtant plutôt proche du camp Macron, a fait part de sa « stupéfaction » face aux propos des ministres en partance et a dénoncé une « accusation sans fondement » dès lors que « les budgets des collectivités doivent légalement être votés à l'équilibre ».

Effectivement, les collectivités territoriales (communes, département, région...) sont soumises à « la règle d'or » : elles ne peuvent pas voter de budget en déficit. Effectivement, dans

exagérer la responsabilité des collectivités ». Et, donc, se dédouaner.

« Au départ, je pensais que le Trésor prévoyait un déficit des administrations publiques locales de 16 milliards, soit 6 milliards de plus que le déficit déjà prévu dans le programme de stabilité. Les collectivités contribuent donc pour moins de la moitié de la nouvelle dégradation du déficit public », explique François Ecalte, directeur de Fipeco et expert des finances publiques. « Mais, en étudiant les chiffres de Bercy - qui ne sont, il est important de le noter, que des estimations basées sur des informations très parcelaires -, il se pourrait que les dépenses, et donc le déficit, des administrations publiques locales soient 16 milliards supérieurs à celles de la trajectoire budgétaire pour 2024 », prévues à environ 10 milliards d'euros. Reste que, si une telle dynamique des dépenses se confirme, « ce serait inédit depuis les années 1980 », com-



Les élections municipales de 2026 pourraient justifier la dégradation des défic

Les élus locaux soi du dérapage du dé

son « budget de fonctionnement » (qui sert entre autres à payer ses fonctionnaires, ses frais fixes comme l'énergie ou encore les denrées alimentaires pour les cantines scolaires...), une collectivité ne peut tout simplement pas inscrire plus de dépenses que de recettes.

« Besoin de financement »

Toutefois, lors de l'exécution du budget, les dépenses inattendues peuvent dépasser les recettes et ainsi créer un déficit. En outre, les collectivités votent chaque année un « budget d'investissement » (qui, comme son nom l'indique, sert à financer des investissements dans les infrastructures pour le territoire). Ce budget d'investissement peut, pour sa part, afficher un « besoin de financement ». Ce sont ces déficits que l'on retrouve dans la balance budgétaire des collectivités locales qui affichaient un « besoin de financement » - c'est-à-di-

re un écart entre les recettes et les dépenses - de 5,5 milliards d'euros l'année dernière (9,9 milliards d'euros pour les Apul).

Selon l'entourage de Bruno Le Maire, ce besoin de financement serait en plein dérapage en 2024 - « à cause des maires qui préparent les élections municipales », raille une source dans la majorité - et, donc, serait en passe de « dégrader les comptes de 16 milliards d'euros ». Problème, « les ministres mentionnent le risque principal lié à une augmentation rapide des dépenses des collectivités territoriales. Nous ne disposons que de la note du Trésor qui fait état d'une augmentation de 5 milliards et non de 16 milliards », s'est étonné mercredi le rapporteur général du budget au Sénat, Jean-François Husson. « Le chiffre de 5 paraît plus juste que celui de 16 », souffle un conseiller gouvernemental, qui soupçonne Bruno Le Maire de choisir « les chiffres qui l'arrangent pour

mente l'expert. « Nous avons prévu une augmentation des dépenses cette année du fait du cycle électoral, mais la progression des dépenses des collectivités locales a été extrêmement rapide », affirme Bercy. Et de pointer des augmentations importantes dans les dépenses de personnels « qui ne s'expliquent pas totalement pas la dernière hausse du point d'indice ». Ou encore des dépenses de frais externes, « qui ne s'expliquent pas par l'inflation, qui est en baisse ».

À noter qu'une part de ce déficit pourrait être financée par la très importante trésorerie des collectivités territoriales - elle s'établissait entre 30 et 40 milliards d'euros l'an dernier - et, donc, ne correspondrait pas forcément à de l'endettement. « La question qui se pose n'est pas la bonne ou la mauvaise gestion, la question, c'est la participation des collectivités territoriales à la réduction du déficit public », tranche Bercy. ■